



Prélèvements par huissiers

Par **sakeli13**, le **27/06/2022** à **10:08**

Bonjour j'avais une dette de prêt à la consommation ayant trouvé un arrangement avec l'huissier au vue de mes revenus il m'a prélevé 50€ par mois pendant 4 ans au bout de ces 4 ans je lui ai demandé un récapitulatif pour savoir où en était ma dette c'est alors qu'il m'a annoncé que ce que je lui donnais tous les mois servait à peine à payer les intérêts et il me dit alors il faut augmenter votre versement car nous n'avons pas le droit de vous prélever que des intérêts.il m'annonce cela après 4 ans de versements qui n'ont servi à rien que puis je faire ? Merci si quelqu'un peut m'aider

Par **Visiteur**, le **27/06/2022** à **12:39**

Bonjour,

Comment a été décidé ce prélèvement de 50 euros ? Si la dette ne diminue pas, il faut augmenter le montant mensuel. Ou alors déposer un dossier de surendettement pour éventuellement faire effacer cette dette.